



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SIGNATURE DE L'ACCORD TNT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Un an après la signature solennelle, le 22 octobre 2008, des premiers accords interprofessionnels (France Télévisions, TF1, Canal +), un accord, organisant la contribution des chaînes de la TNT à la création télévisuelle et à la production indépendante, a été signé aujourd'hui rue de Valois, en même temps qu'a été confirmé l'accord relatif à la contribution des chaînes du câble et du satellite.

Avec cette signature se concluent deux années d'intenses négociations qui ont permis de redessiner très largement le cadre réglementaire de l'ensemble du paysage télévisuel français.

Dès l'automne 2007, l'USPA et le SPFA se sont inscrits avec détermination dans une démarche novatrice, en choisissant la méthode contractuelle entre les parties concernées. C'est pourquoi ils se réjouissent particulièrement de l'achèvement de ce premier cycle. Le SPFA et l'USPA tiennent à rendre hommage aux Ministres Christine Albanel et Frédéric Mitterrand, à leurs collaborateurs, et aux rapporteurs David Kessler et Dominique Richard pour leur disponibilité et leur appui, qui ont grandement contribué à l'aboutissement des négociations.

La publication aujourd'hui même du décret très attendu permettant la mise en œuvre effective, pour les chaînes historiques, des accords signés en 2008, contribue à faire du 22 octobre une journée importante pour la création et la production indépendante.

En s'appuyant sur ce profond renouvellement des relations entre producteurs et diffuseurs télévisuels, il est désormais indispensable de s'attaquer à la construction d'un cadre grâce auquel les acteurs de l'Internet apporteront leur contribution à la création télévisuelle et à la production indépendante. Cette contribution devra être à la hauteur de leur place dans la distribution d'images, et de l'enjeu que constitue pour notre pays l'existence d'une offre dynamique et diversifiée de contenus audiovisuels français.

Pour leur part, l'USPA et le SPFA sont disponibles dès aujourd'hui pour contribuer à l'élaboration de ce nouveau cadre.

Paris, le 22 octobre 2009

Communication SPFA
Stéphane Le Bars : spfalebars@orange.fr

Communication USPA
Jacques Peskine : jacques@peskine.com